



Les dangers du cellulaire au volant

SAVIEZ-VOUS QUE...?

Le fait d'utiliser son cellulaire, même en mode mains libres, est une grande source de distraction pour le conducteur d'un véhicule. Son utilisation augmente les chances de causer un accident qui pourrait être fatal.

Depuis 2008, un article au Code de la sécurité routière prévoit que, pour un conducteur, le seul fait de tenir un appareil téléphonique en main constitue une infraction qui entraîne 4 points d'inaptitude au dossier du conducteur et une amende de 80 \$ à 100 \$ plus les frais.



PRINCIPES EN PRÉVENTION

- N'utilisez jamais votre cellulaire lorsque vous conduisez;
- Lorsqu'une urgence vous y oblige, stationnez votre véhicule à un endroit légal et sécuritaire pour effectuer votre appel ou envoyer vos messages textes;
- Demandez à votre passager de répondre ou d'effectuer l'appel à votre place, s'il y a lieu;
- Téléchargez l'application « Mode conduite » de la SAAQ sur votre cellulaire. Cette application interrompt les appels et les messages textes entrants lorsque votre véhicule est en marche.



LIENS PERTINENTS

Comportements et distraction : cellulaire et texto

saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/comportements/distractions/cellulaire-texto/

SAAQ - cellulaire

saaq.gouv.qc.ca/conduistavie/cellulaire/